

MODÈLE D'ÉVACUATION EN CAS D'URGENCE

- Restez calme !
- Rassemblez vos enfants ; les enfants doivent connaître vers quelle sortie se diriger et doivent vous y attendre.
- Ne perdez pas de temps à récupérer les vêtements ou les objets de valeur.
- Durant l'évacuation, refermez les portes des pièces derrière vous, afin de réduire les courants d'air.
- Faites le compte de vos enfants.
- Vérifiez si les portes sont chaudes avant de les ouvrir. Si tel est le cas, sortez par une autre issue.
- Assurez-vous de la sécurité des enfants et ne prendre aucun risque inutile.
- Faites sortir les enfants en file indienne.
- Veillez à ce que tous les occupants aient été évacués (enfants du service de garde, autres occupants)
- Ne retournez sur les lieux de l'incendie sous aucun prétexte et assurez-vous que les enfants en fassent autant.
- Rendez-vous au point de ralliement prévu, connu des enfants et des parents et assurez-vous que les enfants y sont tous en sécurité et en santé.
- Si ce n'est déjà fait, avisez le service d'urgence ou d'incendie.
- Avisez les parents et rassurez-les sur le bien-être des enfants.

EXERCICES D’ÉVACUATION SUGGÉRÉS

EXERCICES PRÉPARATOIRES

- Donnez l’occasion aux enfants de se familiariser avec la tonalité d’un détecteur de fumée.
- Procédez à la visite complète de la résidence avec les enfants.
- Transmettez clairement vos consignes aux enfants et rappelez-leur, à l’occasion, l’attitude et les mesures à adopter en cas d’incendie, sans pour autant les effrayer.
- Vérifiez les connaissances des enfants en matière d’incendie et complétez-les par un apprentissage actif et participatif.
- Informez les parents des consignes et des notions inculquées aux enfants.
- Prévoyez des scénarios appropriés à des situations données applicables à différents moments, soit au repas ou durant la sieste.
- Présentez aux enfants des illustrations du plan des pièces et des sorties de la maison (portes et fenêtres) afin de les familiariser avec les lieux.

EXERCICE D’ÉVACUATION

- Il est inutile de provoquer un effet de surprise. Avisez les enfants de la tenue d’un exercice d’évacuation durant la journée. Veillez à ce que l’on procède avec tout le sérieux relié à une situation réelle.
- Simulez une alerte d’incendie (au moins une fois par six mois, ou à l’arrivée de chaque nouvel enfant) et procédez à un exercice d’évacuation complet.
- Assurez-vous que tous les occupants de la maison participent à l’exercice.
- Exercez-vous à faire sortir les enfants de la maison en groupe et à quatre pattes.
- Pratiquez avec les enfants la technique : S’arrêter, se jeter et se rouler par terre, les mains sur le visage, pour étouffer les flammes lorsque les vêtements s’enflamment.
- Rendez-vous au lieu de ralliement.

RAPPEL DES MESURES PRÉVENTIVES

- Installez des détecteurs de fumée à chaque étage et vérifiez-les au moins une fois par mois.
- Installez un ou des extincteurs portatifs conformes au règlement, procédez aux vérifications requises par le manufacturier et assurez-vous que tous les adultes en connaissent le mode d'emploi.
- Assurez-vous que tous les mécanismes de verrouillage des issues soient connus de toutes les personnes qui peuvent aider en cas d'urgence.
- Vérifiez les installations de chauffage au moins une fois l'an ; nettoyez régulièrement les conduits d'air et les cheminées.
- Évitez de surcharger les prises de courant et vérifiez l'état des appareils électriques.
- Ne laissez pas de produits inflammables ou tout autre objet près d'une source de chaleur vive ou de radiateurs.
- Empêchez l'accès des enfants au foyer, à la cuisinière et au chauffe-eau.
- Rangez les briquets et les allumettes hors de la portée des enfants, et rappelez-leur de vous aviser s'ils en trouvent.
- Rangez, à portée de la main, le matériel nécessaire en cas d'urgence : la trousse de premiers soins (hors de la portée des enfants), la lampe de poche, les couvertures, etc.
- Équipez-vous d'un éclairage d'urgence en cas de panne de courant.
- Prévoyez du matériel pouvant assurer le sauvetage des poupons ou des enfants handicapés (grands paniers, couvertures).
- La personne responsable doit détenir le pouvoir de décision pour l'application des mesures d'urgence. Elle doit être capable de prendre des décisions rapidement et de rester calme. Les tâches des autres occupants doivent être également bien définies.
- Tel que prévu au Règlement sur les agences et les services de garde en milieu familial, procédez à un exercice d'évacuation au moins une fois par 6 mois, ou chaque fois que vous accueillez un nouvel enfant.
- Assurez-vous que la remplaçante, les occupants, ainsi que la personne qui vous assiste, s'il y a lieu, connaissent les procédures d'évacuation et le numéro de téléphone du service d'incendie ou d'urgence. Ces numéros doivent être affichés à proximité du téléphone.